



GEL DES RECRUTEMENTS DANS LE GROUPE

Meudon, le 22 août 2024

La CFDT Thales a eu connaissance d'une note du 10 juillet 2024, diffusée par la Direction du Groupe, portant sur le gel des recrutements de l'ingénierie dans le but d'accélérer la croissance des effectifs en Inde, en Roumanie et dans l'ECC France.

RISQUES SUR LES ACTIVITÉS DU GROUPE

Cette décision va à l'encontre des enjeux du groupe dans cette période de carnet de commande historiquement élevé.

Tous les rapports d'experts économiques des différents CSE/CSEC des filiales françaises montrent que de nombreux projets présentent des écarts dus au manque de moyens, de ressources et de compétences ; constat partagé également par notre PDG Patrice Caine, à l'occasion d'une réunion du Comité Européen du Groupe Thales.

Le gel des recrutements ingénierie, loin d'améliorer la situation, va contribuer à une nouvelle dégradation de la conduite et de la réalisation des affaires. Cette décision va s'accompagner d'un accroissement de la charge et de la pression sur les salariés en France et au UK, pression déjà importante comme le montre plusieurs enquêtes auprès des salariés. Cela va également contribuer à la dégradation de la qualité de réalisation des produits, déjà dénoncée par nos clients. A l'évidence, la performance économique du Groupe va être directement impactée, tandis que l'image vis-à-vis de nos clients va encore se dégrader.

De plus pour certaines GBU cette décision ne tient pas compte des expériences passées et des difficultés rencontrées notamment vis à vis des règles de Contrôle des Exportations et des impacts supplémentaires sur la réalisation des programmes.

La CFDT Thales alerte sur le risque qui va peser directement sur la réalisation des affaires dans l'ensemble des GBUs.

Ne pas jeter sur la voie publique

<https://www.cfdt-thales.com/>



 cfdt@thalesgroup.com



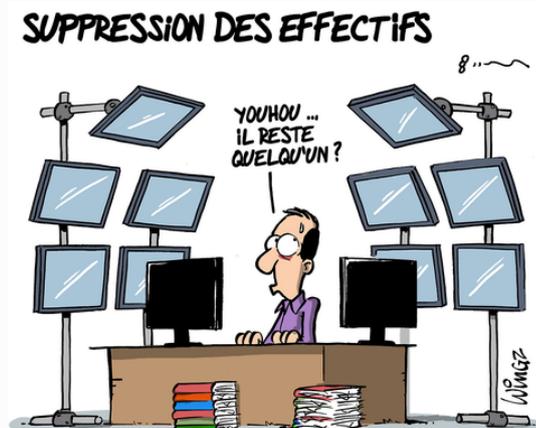
Adhérez en ligne



RISQUES SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le précédent gel des recrutements date du 8 décembre 2023 et concernait les fonctions supports avec de graves conséquences sur les conditions de travail des salariés. Ces nouvelles mesures concernent le cœur des métiers de Thales et ne semblent pas être assorties d'une limite de durée !

Thales fait le choix d'une intensification de l'externalisation des activités en Inde et en Roumanie au détriment des activités industrielles et de l'emploi en France et au Royaume-Uni.



LA CFDT THALES S'OPPOSE ET CONTESTE CETTE DÉCISION.

Nous exigeons des explications de la direction. De fait, la Commission Centrale d'Anticipation doit être saisie, conformément à notre accord anticipation, afin d'avoir une présentation claire des objectifs qui ont conduit à la rédaction et à la diffusion de cette note.

Nous attendons également que l'ensemble des CSE/CSEC soient informés et consultés sur cette décision et que des réunions de CCAEF se tiennent dans chaque entreprise afin de mesurer et comprendre les impacts de ces nouvelles mesures.

